

Redevance en faveur de l'environnement et redevance promotionnelle:
questions et réponses

Dix réponses à des questions souvent posées

Thématique: Promouvoir l'énergie plutôt que de taxer le travail

- **1.** *L'«article constitutionnel relatif à une redevance incitative en faveur de l'environnement» (redevance en faveur de l'environnement) est-il préjudiciable à l'économie?*

Réponse: Non, car cette redevance présente des avantages pour les entreprises, surtout pour celles qui sont attentives aux questions d'énergie. Elle rend l'utilisation d'énergies renouvelables plus attractive. Un engagement actif permet de tirer profit de la redevance (moins de cotisations sociales) tout en réduisant la consommation d'énergie.

- **2.** *Les redevances menacent-elles l'emploi?*

Réponse: Bien au contraire: les deux projets entraînent la création de quelques milliers d'emplois, comme différentes études le montrent. En voici les principales raisons:

1. Les charges grevant les salaires baissent, l'économie peut libérer de nouveaux moyens.
2. Les énergies renouvelables et les techniques à bon rendement énergétique

bénéficient d'une promotion. Ces domaines offrent d'importants potentiels de développement technique.

3. Les sommes dépensées pour l'importation de pétrole, d'électricité et de gaz sont investies dans la force hydraulique indigène et dans les énergies renouvelables.

Thématique: Chances d'avenir pour les régions périphériques

- **3.** *Les redevances défavorisent-elles les régions périphériques?*

Réponse: C'est précisément pour ces régions et pour les cantons de montagne que la nouvelle politique énergétique est avantageuse: le renouvellement des centrales hydrauliques en est un objectif essentiel. Un quart au moins des sommes recueillies (soit environ 110 des 450 millions attendus par an) est exclusivement destiné au maintien et au renouvellement de la force hydraulique.

Arguments additionnels

Concernant les arguments que l'on oppose aux deux projets énergétiques, voyez également le point de vue de l'OFEN, que vous trouverez en page 4 ainsi que sous www.admin.ch/bfe/zukunft.

Les expériences faites avec Energie 2000 et l'évaluation du «programme d'investissement Energie 2000» montrent que les régions rurales y participent très activement et qu'elles en tirent profit.

Thématique: Impôts, subventions et consommation

→ **4.** *Les projets sont-ils autre chose que de nouveaux impôts?*

Réponse: La redevance en faveur de l'environnement n'accroît pas la charge fiscale. La charge de la redevance promotionnelle est faible et transitoire (7 francs 80 par ménage et par mois pendant 15 ans au maximum).

- La redevance en faveur de l'environnement est redistribuée à l'économie et aux ménages. Un emploi rationnel de l'énergie et le recours aux agents renouvelables entraînent des avantages économiques directs.
- La redevance promotionnelle est consacrée de façon ciblée à des projets porteurs d'avenir dans le secteur de l'énergie. Elle contribue au démarrage de nouveaux développements.

→ **5.** *La redevance promotionnelle ne va-t-elle pas simplement déclencher une poussée de «subventionnisme»?*

Réponse: La redevance promotionnelle, conçue comme un programme de promotion technique et d'amélioration du rendement, donne des impulsions ciblées et multiples: elle permet de réaliser un nombre accru de nouveaux bâtiments aux normes de Minergie, des installations solaires, des chauffages à bois déchiqueté, ainsi que de développer des techniques permettant l'amélioration du rendement énergétique. Il ne s'agit pas là de subventions par saupoudrage, car les aides finan-

cières ne vont qu'à ceux qui investissent eux-mêmes. Les moyens promotionnels améliorent par ailleurs l'offre de technologies à bon rendement énergétique, tout en les rendant plus rapidement commercialisables. Ainsi, même des personnes qui ne prennent pas directement part aux programmes d'encouragement en profitent.

→ **6.** *Les redevances ne nous coûtent-elles pas excessivement cher?*

Réponse: Les redevances sont modestes. Pour un ménage moyen, le coût de la redevance promotionnelle s'élève à 7 francs 80 par mois, celui de la redevance en faveur de l'environnement à 52 francs par mois au maximum, ce qui représente en tout 625 francs par an.

Ce ménage se voit restituer 505 francs par le biais de la baisse des retenues sur le salaire. Il économisera encore 90 à 150 francs supplémentaires, grâce à la baisse de prix du courant électrique (libéralisation du marché). Le budget du ménage peut ensuite être optimisé par l'utilisation rationnelle de l'énergie, par exemple en passant d'une voiture consommant 8,5 litres aux cent à une autre qui se contentera de 7,5 litres, ou en choisissant des appareils électroménagers à faible consommation de courant.

Thématique: Environnement et santé

→ **7.** *L'environnement se porte mieux. Faut-il encore des mesures supplémentaires?*

Réponse : Dans certains domaines, l'environnement se porte mieux qu'il y a quelques années. Mais pour le CO₂ notamment, gaz à effet de serre, les mesures prises jusqu'ici ne suffisent pas, si nous voulons limiter les risques de réchauffement du climat. La loi sur le CO₂ fixe des

objectifs clairs. La redevance en faveur de l'environnement et la redevance promotionnelle contribuent fortement à en réaliser les objectifs. Elles incitent clairement aux économies de combustible et de carburant, abaissant ainsi les émissions de CO₂ de 10 % au total en l'an 2010.

Thématique: Libéralisation du marché de l'électricité – chances et risques

→ **8.** *La libéralisation du marché fait baisser le prix de l'électricité. Pourquoi le relever par des redevances?*

Réponse: La libéralisation fait bénéficier les gros clients et les ménages de baisses de prix de l'ordre de 3 à 5 centimes par kilowattheure. En comparaison, la charge supplémentaire résultant des deux redevances est modeste : les deux propositions cumulées font monter le prix de l'électricité de 4 % au maximum, soit 0,8 ct./kWh. Il vaut mieux se fournir en énergie propre auprès de nos centrales hydrauliques indigènes que d'acheter à l'étranger du courant bon marché provenant de centrales à charbon polluantes.

→ **9.** *Les marchés de l'électricité sont sur le point d'être libéralisés. Les redevances promotionnelles ne font-elles pas tache dans le paysage?*

Réponse: Le produit de la redevance promotionnelle est en relation directe avec la libéralisation du marché de l'électricité. La redevance permet en effet de contrebalancer les inconvénients de la libéralisation, c'est-à-dire:

- les risques élevés affectant les investissements destinés à moderniser les centrales hydrauliques,
- la perte d'emplois, pouvant aller jus-

qu'à 30 %, dans la branche de l'électricité indigène.

La redevance promotionnelle permet de disposer pendant 10 – 15 ans d'au moins 110 millions de francs par année en faveur de la force hydraulique indigène, afin d'atténuer ces effets négatifs.

Thématique: Energie 2000 – agir pour l'avenir

→ **10.** *Energie 2000 a atteint ses objectifs. Avons-nous besoin d'un programme subséquent?*

Réponse: Si Energie 2000 est un produit à succès, c'est parce qu'il intègre de façon optimale un grand nombre d'organes responsables de projets énergétiques d'avenir. Bien des projets ont valeur de modèle (comme par exemple l'énergie dans la cité, le modèle énergétique pour les gros consommateurs, EcoDrive et le covoiturage). Energie 2000 a suscité une amélioration des rendements énergétiques et un recours accru à des agents renouvelables: ce n'est pas rien que d'avoir économisé 4,3 % d'énergie en 1998. Certains objectifs importants n'ont toutefois pas encore été atteints. Il convient de renforcer aussi bien les engagements formels que les incitations. Pour ce faire, la redevance promotionnelle et la redevance en faveur de l'environnement sont utiles.

Dix Fiches Energie

Une série de 10 «Fiches Energie» traite de tous les aspects de l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement) et de l'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)

Les Fiches Energie (Fact Sheets) se trouvent, avec d'autres documents et informations, sous: www.admin.ch/bfe/zukunft

Adresse utile (information et commande de matériel)

Office fédéral de l'énergie, Monbijoustrasse 74,
3003 Berne, section Information:

tél. 031 323 22 44, fax: 031 323 25 10.

E-mail: office@bfe.admin.ch

Commentaire de l'Office fédéral de l'énergie sur certaines objections opposées aux redevances énergétiques

Menace sur l'emploi? En fait: Maintien et création de postes de travail

1 L'acceptation des deux projets entraînera la création de quelques milliers d'emplois en Suisse, et ce dans des domaines d'avenir qui renforcent la capacité concurrentielle du pays. Les entreprises nécessitant de grandes quantités d'énergie, occupant près de 75'000 personnes, bénéficient d'exonérations et ne subissent aucun désavantage concurrentiel. De plus, le produit de la redevance promotionnelle exerce un effet de levier, dans la mesure où un franc de promotion déclenche de cinq à dix francs d'investissements privés. Les 64 millions fournis par la Confédération au titre du programme d'investissement Energie 2000 ont engendré un volume de travail de 5600 années-personne.

Distorsion massive de la concurrence, fragilisation de l'économie suisse? En fait: L'économie et notre statut de pionnier dans les technologies modernes de l'environnement en sont renforcés

2 Le contre-projet à l'initiative solaire (redevance promotionnelle) soutient pendant 10 ans les énergies d'avenir (eau, bois, solaire, géothermie) et les techniques modernes permettant l'utilisation rationnelle de l'énergie. La redevance en faveur de l'environnement permet, quant à elle, d'abaisser les charges grevant les salaires. Les entreprises qui gèrent l'énergie avec discernement se voient récompensées pour leur comportement responsable et pionnier.

Nouvelle razzia fiscale de la Confédération sur l'économie et sur les citoyens? En fait: La redevance en faveur de l'environnement n'accroît pas la pression fiscale

3 La redevance en faveur de l'environnement réduit les charges sociales sur les salaires de 3 milliards de francs par an. Une moitié de cette somme revient aux entreprises, l'autre moitié aux salariés. La redevance ne modifie pas la quote-part de l'Etat et n'augmente pas nos impôts. La quote-part fiscale de la Suisse, qui est de 35 %, déjà inférieure à la moyenne de 41 % de l'UE, a diminué l'an passé. D'autres pays (NL, D, F, I, DK, S, SF) taxent également l'énergie plutôt que le travail.

Contradiction avec l'ouverture du marché de l'électricité? En fait: Nous établissons des garde-fous pour garantir une libéralisation qui soit supportable du point de vue social et pour les régions

4 La libéralisation des marchés prévue en Suisse par la loi sur le marché de l'électricité (LME) présente de nombreux avantages, mais également un inconvénient de poids : la baisse des prix crée des problèmes pour notre force hydraulique et menace des milliers d'emplois. Les redevances sur l'énergie permettent de parer à ces effets négatifs.

Problème des INA rendu plus aigu? En fait: Notre force hydraulique est menacée par une ouverture incontrôlée du marché

5 Le montant des investissements non-amortissables (INA) qu'il faut compenser s'élève à plusieurs centaines de millions de francs. Même les adversaires des projets sur l'énergie en conviennent : ils ont demandé au Parlement de compenser les INA avec des fonds pris sur le budget général de la Confédération. Les projets énergétiques privilégient la meilleure voie, celle du développement durable : la redevance en faveur de l'environnement procure à la force hydraulique un avantage de prix allant jusqu'à 2 centimes par kilowattheure. La redevance promotionnelle rend possibles des contributions directes à des investissements et à des prêts.

Régions de montagne et régions périphériques défavorisées?

En fait: Les régions de montagne et les régions périphériques seront renforcées

Les régions de montagne et les régions périphériques soutiennent les projets du Conseil fédéral et du Parlement. Le maintien et le renouvellement de la force hydraulique, ainsi que la promotion de l'énergie du bois et de la biomasse, renforcent ces régions. L'économie locale en profite tout particulièrement.

Au bénéfice de quelques rares profiteurs? En fait: Il s'agit de valoriser le recours raisonnable à l'énergie

Dans la vie quotidienne, nous pouvons tous utiliser l'énergie intelligemment. Les deux projets permettront de récompenser une attitude responsable par rapport à la consommation d'énergie. Les ménages récupèrent leur contribution par le biais d'une baisse des charges sociales sur les salaires. Qui-conque gère l'énergie plus efficacement y trouvera un bénéfice financier.

Aucune contribution à la protection de l'environnement? En fait: L'environnement s'en portera considérablement mieux

La Suisse rejette annuellement 45 millions de tonnes de CO₂ qui influent sur notre climat (effet de serre). La pollution de l'air liée à l'énergie occasionne en outre entre 1,8 et 4,3 milliards de francs de coûts à charge de la collectivité. Les deux projets réduiront les rejets de CO₂ de 10 % en 2010, contribuant ainsi fortement à la protection du climat.

Gigantesque bureaucratie de redistribution et moulINETTE à subventions? En fait: La promotion de techniques d'avenir se fera de manière non-bureaucratique

Les fonds seront alloués là où ils offrent une utilité immédiate: les technologies d'avenir et les emplois qualifiés (électrotechnique, bâtiment, etc.) L'amélioration technique profitera également aux personnes qui ne participent pas directement aux programmes de promotion. Grâce à dix années d'expérience acquise avec Energie 2000, les frais de gestion se limitent à 5 % des contributions (soit 0,3 % des investissements), ainsi que l'a montré le programme d'investissement Energie 2000 de 1997.

Sollicitation financière des collectivités publiques? En fait: Les collectivités publiques seront déchargées

Les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) seront moins sollicitées. A l'avenir, les programmes de promotion dans le domaine énergétique (50 millions par an jusqu'ici pour Energie 2000, versés par la seule Confédération) seront financés par les redevances. Il en ira de même pour le renouvellement de la force hydraulique (les besoins se chiffrent en centaines de millions de francs pour les dix prochaines années).

La loi sur le CO₂ ne suffit donc pas? En effet: La loi sur le CO₂ ne suffit pas, en raison essentiellement de l'ouverture du marché de l'électricité

La loi sur le CO₂ prévoit des mesures volontaires – et éventuellement une redevance sur le CO₂. Cette loi est utile, mais non suffisante : elle ne contribuera pas à amortir les effets de la libéralisation du marché de l'électricité et ne permettra pas non plus de fournir des contributions ciblées à la promotion de technologies d'avenir. Si les deux projets énergétiques ont suffisamment d'effet, la redevance prévue par la loi sur le CO₂ ne sera plus nécessaire.

6

7

8

9

10

11